

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

27, RUE JEAN-DOLENT - PARIS (14^E)

TÉL.: GOB. 71-25

(Organisation non-gouvernementale
affiliée auprès des Nations Unies)

(Membres) le 3 avril 1956

Monsieur le Professeur,

Notre amie Madame Eina Merlin, Secrétaire
du Sénat de la République, m'écrit que vous voulez
bien vous intéresser à la reconstitution d'une "Sigue
italienne des Droits de l'Homme". Elle a dû vous dire
combien est vif, parmi nous, le désir de coopérer - en
dehors du cadre des partis politiques - avec les vrais démo-
crates italiens, - pour la défense des Droits de l'Homme
- tels qu'ils sont définis par la Charte des Nations Unies
et la "Déclaration universelle" de 1948 - et aussi, bien entendu,
pour la défense de la Suisse.

La lettre de Madame Eina Merlin me rejoint
à Menton, sur la Côte d'Azur, où je suis en vacances
pour une semaine encore. - Dès que je serai de retour
à Paris, la semaine prochaine, je me permettrai de
vous adresser un certain nombre de documents, grâce
auxquels vous pourrez vous rendre compte de l'esprit
dans lequel travaillent, et quelle activité déploient
la Sigue française, d'une part, et la Fédération
internationale des Droits de l'Homme, d'autre part.

Votre Président international, M^r J. Paul-Boncour, ancien
Président du Conseil des Ministres, tiendra certainement
à se mettre directement en rapport avec vous, quand
j'aurai pu lui donner connaissance de la lettre de Madame
Eina Merlin.

Celle-ci a dû vous dire que, durant la période
fasciste, une "Ligue italienne des Droits de l'Homme"
en exil à Paris, a exercé sous la Présidence de Emigi Campolongo
- aujourd'hui Néedi - une heureuse et féconde activité.
Des personnalités italiennes qui ont participé directement
ou indirectement à cette activité - telles que, par exemple,
les Sénateurs Cianca et Eusso, l'ancien député Christofori
ou M^r Egidio Reale, - aujourd'hui représentant de l'Italie
auprès de l'U. N. E. S. C. O. - pourraient vous donner à ce sujet
tous les compléments d'information que vous pourriez
souhaiter.

Dans l'espoir que cette lettre n'est qu'une
première prise de contact qui ne restera pas sans len-
demain, je vous prie, Monsieur le Professeur, de bien
vouloir agréer l'expression de ma considération la plus
distinguée.

S. Collette - Kahn

Secrétaire-général de la
Fédération internationale des Droits de l'Homme